

## **Recommandations du service de PMI relatives à l'accueil des enfants par les assistants maternels en vue du déconfinement.**

Le temps du déconfinement arrive, et avec lui toutes ses questions. Cette période impose une adaptation afin de repenser l'accueil des enfants en toute sécurité tout en vous protégeant ainsi que votre propre famille et celles des enfants accueillis.

Vous vous posez, à juste titre, beaucoup de questions : Vais-je porter un masque pendant l'accueil ? Comment faire respecter des mesures d'hygiène et de distanciation aux enfants ? Comment vont se passer les retrouvailles ? Comment appliquer les gestes barrières ?...

Ce document a précisément pour but de vous accompagner au mieux dans l'exercice de votre métier durant ce contexte exceptionnel, tant sur le plan sanitaire qu'au niveau du quotidien des enfants accueillis. Car ces derniers ne comprennent pas grand-chose de cette pandémie. Pour autant, ils ressentent les émotions des adultes qui les entourent et perçoivent les changements alors que leurs besoins restent identiques.

### **1. Le port du masque :**

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels de la petite enfance dès lors qu'il est impossible de respecter la distance physique d'au moins un mètre avec les enfants. Il est recommandé pour les autres personnes présentes sur les lieux d'accueil des enfants (conjoint, enfants de plus de 10 ans...).

#### **Le port du masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.**

Le port du masque est à proscrire chez les enfants de moins de 3 ans et non recommandé pour les enfants de 3 à 6 ans (gêne respiratoire, risque de strangulation avec les élastiques pour les plus petits, difficulté de maintien par les enfants qui le manipulent et le touchent constamment). Il pourrait ainsi s'avérer dangereux.

#### Comment expliquer et accompagner le jeune enfant face aux adultes portant un masque ?

Le jeune enfant risque d'avoir des difficultés à vous reconnaître avec votre masque. Cette réaction est tout à fait normale, votre apparence physique est modifiée et peut constituer une source de stress pour lui. Quand vous êtes masquée et distante, l'enfant ne ressent rien et ce vide autour de lui, nuit à son développement générant pleurs et angoisses.

Comme votre bouche est masquée, l'enfant ne peut plus décoder vos expressions faciales et vos émotions. Il faudra donc le rassurer en utilisant davantage le langage verbal et le regard.

### **Pour vous aider, voici quelques pistes :**

- Accentuez les expressions de votre visage pour les rendre perceptibles par l'enfant.
- Intensifiez votre regard.
- Mettez sur la douceur de votre voix, en adoptant une tonalité rassurante et enjouée lors des vocalises des bébés, vos réponses à ses babillages...
- Jouez avec l'enfant autour du masque : par exemple en vous éloignant, en enlevant votre masque puis en le remettant à plusieurs reprises (cache/coucou), en plaçant un masque factice sur une poupée ou un ours en peluche voire sur son « doudou » ...
- Plusieurs fois dans la journée, écartez-vous de l'enfant et retirez votre masque pour lui parler.
- Vous pouvez customiser vos masques...
- Enfin, si les enfants sont restés confinés avec leurs parents durant deux mois, vous pouvez préparer les retrouvailles en envoyant une photo de vous avec un masque par exemple ou proposer une visio aux parents.

### **L'entretien des masques :**

- Port du masque pour une durée de 4 heures maximum.
- Lavez-vous les mains à l'eau et au savon avant de mettre le masque.
- Appliquez le masque pour bien couvrir la bouche et le nez, veillez à l'ajuster au mieux sur le visage.
- Evitez de toucher ou déplacer le masque quand vous le portez.
- Changez de masque quand vous buvez ou mangez.
- Lavez le masque en machine sur un programme de lavage comprenant au moins 30 minutes à 60°C (possible avec le reste du linge).
- Séchez-le correctement dans un sèche-linge, avec un sèche-cheveux ou encore à l'air libre.
- Repassez le masque à une température indiquée par le fabricant.
- Utilisez ce masque selon le nombre de lavages indiqués par le fabricant (au-delà votre protection et celle des autres n'est plus garantie).

### **2. Les gestes barrières :**

**La fin du confinement ne veut pas dire la fin des gestes barrière, bien au contraire !!!**

Le lavage des mains constitue la plus importante de ces mesures barrières qu'en tant que professionnel(le), vous utilisiez déjà pour vous et les enfants.

Renforcez ce lavage avec de l'eau et du savon, ritualisez ce moment avec une comptine par exemple : à l'arrivée, au départ, avant et après le repas, après vous être touché les yeux, le visage...

N'utilisez pas de gel hydro alcoolique pour les enfants, celui-ci doit être mis hors de leur portée.

Préférez l'utilisation de l'essuie-tout pour essuyer les mains.

Renforcez également l'aération des espaces d'accueil des enfants (au moins une fois toutes les trois heures pendant 15 minutes).

Videz les poubelles et autres conditionnements de déchets au moins une fois par jour.

Evitez de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection, les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur. Il faut privilégier l'hygiène des mains.

Pour les autres consignes de sécurité, reportez-vous au guide ministériel et à l'affiche conseils sur les conditions sanitaires ci-jointe.

### **3. Le quotidien de l'enfant au domicile de l'assistant maternel :**

#### **La reprise de l'accueil :**

Reprendre les rituels ou en créer des nouveaux en rapport avec la situation. Certains enfants sont restés longtemps à leur domicile entourés de leur famille, le retour peut réactiver des angoisses de séparation, de l'anxiété, des colères.

Ces comportements traduisent son inquiétude, son sentiment d'insécurité, l'enfant aura besoin d'être rassuré mais cela prendra du temps.

#### **La distanciation sociale :**

Parmi les mesures préconisées afin de limiter la propagation du virus, les adultes doivent maintenir une distanciation sociale et éviter absolument les contacts physiques.

Cette mesure ne peut s'appliquer avec de jeunes enfants.

L'enfant ne vit que par et pour la relation à autrui, donc il aura toujours besoin de câlins ainsi que de temps de proximité.

Sans proximité, le jeune enfant ne ressent rien. Il communique principalement par ses sens : vue, toucher, odorat, ouïe, etc...

Il n'est pas envisageable de ne pas porter un bébé de la journée, de ne pas faire un câlin à un enfant qui a besoin d'être rassuré...

#### **L'accueil des parents et de leurs enfants :**

Les transmissions orales seront plus courtes et peuvent être complétées par téléphone ou SMS. L'usage du cahier de liaison est à éviter durant cette période.

La mesure de distanciation sociale sera mise en place, 1 mètre au minimum entre les parents et vous. Accueil sur le pas de la porte ou si cela n'est pas possible dans une zone délimitée pour l'accueil, un seul parent par enfant.

Arrivées et départs des parents échelonnés afin qu'ils ne se croisent, dans la mesure du possible.

Les manteaux, les gilets seront disposés dans des bacs individuels (pas empilés les uns sur les autres sur le porte-manteau). Il en est de même pour le sac individuel de l'enfant.

Les couches, le matériel de l'enfant doivent être enfermés dans un sac en plastique ; ils restent chez l'assistant maternel, avec le matériel nécessaire pour deux semaines, dans une pièce annexe.

Pour expliquer cette nouvelle organisation de l'accueil, vous pouvez prévoir, par exemple, une petite charte d'accueil à l'attention des familles durant le temps de la crise sanitaire sur un modèle simple.

Installez une affiche d'information pour les parents sur les gestes barrières qu'ils doivent suivre à l'entrée de votre domicile (ou de la MAM).

### **Les jeux et activités**

Les enfants continueront leurs interactions par le jeu, les activités avec vous et les autres enfants, mais privilégiez des jouets facilement lavables avec la possibilité de les passer au lave-vaisselle ou lave-linge. Evitez les jouets en bois, peluche, tissus, puzzles en carton, livres qui sont mordillés...

Vous pouvez utiliser vos jeux si vous les nettoyez quotidiennement.

Le virus est présent dans la salive. Pour s'assurer que les enfants entre eux ne le véhiculent pas, vous pouvez leur proposer chacun un bac à jouets et (selon les âges et les enfants accueillis) vous assurer qu'il n'y ait pas d'échange.

Idem pour le matériel pour des activités : Exemple pour le dessin, veillez à ce qu'il n'y ait pas d'échange de feutres ou crayons ou lors des jeux de transvasement ou de manipulation en utilisant des barquettes individuelles par exemple. Lors des activités manuelles, les enfants, si possible, seront installés à distance.

**Cependant, si la météo le permet, privilégiez les jeux à l'extérieur, dans le jardin.**

En l'absence d'espace extérieur privatif, les sorties hors domicile sont possibles mais privilégiez les endroits les moins fréquentés permettant la distanciation sociale vis-à-vis des autres utilisateurs de cet espace et dans tous les cas sans permettre de contact avec d'autres enfants ou adultes.

Les rassemblements (au parc, aire de jeux, devant les écoles...) sont interdits. Evitez les endroits propices aux regroupements, pas de sortie dans les commerces, même de proximité.

### **Le doudou :**

Le doudou reste indispensable et essentiel pour l'enfant et doit rester impérativement à sa disposition.

Les besoins affectifs des enfants restent les mêmes.

### **Les repas :**

De préférence, préparés par l'assistant maternel pour limiter le nombre de manipulations.

Lavage des mains avant, pendant et après la préparation des repas. De même, lavez bien les mains des enfants.

Si les parents fournissent le repas, ils veilleront à disposer le repas dans un sac isotherme nettoyé quotidiennement. Transvasez le contenu des contenants des parents dans vos propres récipients, placés au frais.

Les couverts ne doivent pas être partagés. Dans la mesure du possible, essayez d'espacer les enfants les uns des autres en veillant à ce qu'ils ne partagent pas leurs aliments.

Si un enfant doit être aidé pour son repas, placez-vous si possible sur le côté et pas en face à face.

Après chaque repas, lavez à l'eau et détergent (contact alimentaire) les tables, chaises et chaises hautes.

### **Le couchage :**

Espaced les lits des enfants d'un mètre minimum. Lavez-vous-même chaque jour les turbulettes et les draps à 60°C. Dans la mesure du possible, attribuez un lit pour un seul enfant durant cette crise. Pensez également à nettoyer régulièrement les barreaux du lit avec les produits adaptés.

### **Organisation des adaptations pendant la crise sanitaire :**

Son fonctionnement devra aussi être adapté à la situation.

L'entretien doit se faire dans le respect de la distanciation sociale. Il convient d'éviter le croisement des personnes (autres parents ou adultes). Pour les échanges entre adultes, n'oubliez pas le masque.

Pour éviter le nombre de contacts, il est préférable que le parent se rende chez l'assistant maternel hors temps d'accueil, si cela est possible.

## **La santé de l'enfant**

**Ne pas prendre la température de l'enfant en systématique à son arrivée.**

Les parents doivent contrôler la température de leur(s) enfant(s) chaque jour avant l'accueil. Si la température est supérieure à 38°C, les parents doivent le(s) garder au domicile.

Pas d'accueil de l'enfant si celui-ci ou un des membres de la famille présente des symptômes. Le retour de l'enfant ne pourra être envisagé qu'après avis du médecin traitant. Chaque assistant maternel est attentif pour lui-même à l'apparition des symptômes (notamment fièvre, toux, perte de l'odorat, et/ou du goût, maux de tête inhabituels, douleurs diffuses).

Prenez votre température 2 fois par jour, le matin avant les accueils et le soir.

**D'autres questions se posent ou vont se poser, chaque situation étant particulière.**

**Aussi, n'hésitez pas à contacter les éducatrices de jeunes enfants du service de PMI.**

En revanche, pour les questions concernant le contrat de travail, votre rémunération, etc..., vous devrez prendre contact avec le RAM de votre secteur.

Les dispositions introduites par l'ordonnance n°2020-310 du 25 mars 2020 sont conservées. Vous êtes autorisé à accueillir jusqu'à 6 mineurs à votre domicile. Ce maximum est diminué du nombre de vos enfants de moins de 3ans simultanément présents.

Vous devez bien sûr être en capacité d'offrir des conditions de sécurité suffisantes et ne pas dépasser le nombre total de 8 mineurs sous votre responsabilité exclusive simultanément présents à votre domicile.

Bon courage à vous !

Nous avons conscience que ces mesures sont une charge de travail supplémentaire mais elles sont nécessaires à la protection de tous.

Ces recommandations sont adaptables et modulables, elles ont un caractère informatif susceptible d'évoluer en fonction de la crise sanitaire.

**Maison du Département d'Orléans :**

**Sophie MÉNIEL : 02.38.25.49.60**

**Maison du Département de Jargeau :**

**Laure FÉLIX : 02.3.25.69.15**

**Patricia JOU : 02.38.23.69.17**

**Stéphanie VELTER : 02.38.23.69.16**

**Maison du Département du Giennois**

**Isabelle VUILLEMENOT : 02.38.05.23.43**

**Maison du Département du Montargois**

**Stéphanie DESBOIS : 02.38.87.66.47**

**Isabelle VUILLEMENOT : 02.38.87.66.11**

**Maison du Département de Meung sur Loire**

**Hélène RENAUDIN : 02.18.21.29.64**

**Stéphanie VELTER 02.38.23.69.16**

**Maison du Département du Pithiverais**

**Céline QUÉRO : 02.38.40.52.67**

**Référent Covid-19 pour les assistants maternels exerçant à domicile ou en MAM**

**Anouck PACCOU [anouck.paccou@loiret.fr](mailto:anouck.paccou@loiret.fr)**